

## Les Nouvelles N°11 - JUILLET 2022

### SOMMAIRE

#### ...ce semestre

P.1 :

Edito de la Présidente

P.2 :

Assemblée Générale

P.3-4 :

Balades

Avantages adhérents

P.5 :

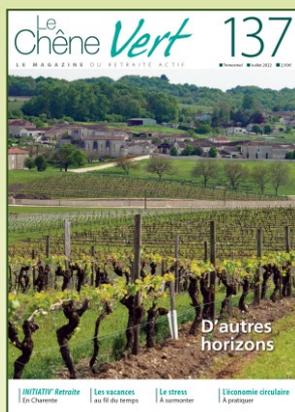
Le CESU

P.6 :

Lettre au Président de  
la République

Liens vers :

<https://www.initiativ-retraite.fr/initiativretraite-64>



Chers ami(e)s adhérent(e)s,

Après les nombreux effets néfastes du confinement, nous aurions apprécié de trouver un peu de sérénité.

Hélas, nous continuons à vivre une période difficile, le dérèglement climatique se poursuit avec l'apparition de la canicule qui nous a valu d'être placé en vigilance rouge, entraînant l'annulation de nombreuses manifestations, les températures oscillant entre 38 et 42°. Voilà des conditions difficiles pour nous, les seniors.

Par ailleurs, notre département, notamment à l'est a été touché par des orages et des chutes importantes de grêle qui ont détérioré des bâtiments, des cultures, des véhicules automobiles et malheureusement d'autres matériels créant beaucoup d'angoisse, d'inquiétude et de tristesse chez les personnes concernées.

Le virus avec ses variants qui se multiplient revient en force. Il a profondément bousculé nos habitudes, nos sociétés et mis en grande difficulté notre économie qui peine à réparer ses plaies.

Voilà un tableau bien noir !

En même temps, la campagne électorale, présidentielle ou législative nous a apporté beaucoup d'animation mais surtout elle a remué de nombreux sujets nous concernant très directement :

\* notre pouvoir d'achat

Régulièrement érodé, les promesses d'une augmentation au mois d'août et d'une indexation sur les prix seront-elles tenues ?

\* la réforme des retraites nécessaire pour les générations qui nous suivent et qui permettra nous l'espérons de mettre un terme aux privilèges et iniquités.

\* la situation des anciens

Dans ce domaine aussi beaucoup de promesses mais beaucoup reste à faire. Favoriser le maintien à domicile, alléger le coût des EHPAD sans oublier le sort des aidants.

Nous attendons avec impatience que la situation se débloque, que tous ces programmes se précisent en regardant avec courage et lucidité mais sans nostalgie les mois et années qui se profilent.

Très bel été à tous.

Marie-Hélène Marty  
Présidente d'INITIATIV'Retraite 64



## ASSEMBLEE GENERALE

(Par Marie-Hélène Vergé  
notre secrétaire)

Alternance oblige, l'Assemblée Générale se déroulait cette année en Béarn. C'était le jeudi 7 avril au restaurant l'Amandier à Morlaas. Notre Association **INITIATIV'Retraite 64** anciennement APAROPA vous a convié une nouvelle fois à participer aux retrouvailles annuelles.



Vous étiez 73 venus des quatre coins du département à migrer vers ce rendez-vous.

- les Basques, très à l'aise dans un trop grand car mais confortable, hommage à ceux qui se lèvent tôt ! - Dernier arrêt au Zénith pour tous ceux qui n'ont pas pris leur voiture. Émargement, café, viennoiseries, retrouvailles des anciens, des nouveaux et nous voilà installés et attentifs.

Marie-Hélène Marty, notre Présidente, présente les invités, rend hommage aux personnes qui nous ont quitté, et énumère les nouveaux adhérents qui se lèvent. Plus nombreux cette année. Merci à ceux qui ont su convaincre.

A la table d'honneur, était invitée **Nicole Paloque**, administratrice à la MSA Sud Aquitaine, représentant la Présidente Madame Gonthier. Elle est retraitée du Crédit Agricole et adhérente à Initiativ'retraite.

Il y avait aussi **Corinne de Sales** qui vient chaque année, tenir les manettes de la sono et du diaporama. C'est la MSA qui nous prête le matériel et Corinne qui le fait fonctionner.

**Jean- Bernard Casenave**, Président de l'Amicale du Crédit agricole était accompagné de **Maryse Chourré** son adjointe. Cette année, les différentes démarches de rapprochement entre nos deux associations ont abouti. Elles vont permettre d'ouvrir à l'Amicale, l'accès à notre réseau national, à une organisation pyramidale menant à la CFR (Confédération Française des retraités) qui représente et défend les intérêts des retraités face au gouvernement.

**Olivier Bourau**, responsable de secteur à Groupama, nous a parlé de l'offre 'Box Habitat », solution de télésurveillance pour la maison d'habitation... mais il faut être connecté !

Notre Présidente a ensuite fait plusieurs propositions de sorties :

- **le mercredi 25 mai**, une balade organisée autour du lac du Gabas avec 2 circuits possibles et le pique-nique ensemble avec nos amis de l'Association des Hautes-Pyrénées.
- **En septembre** : une balade culturelle dans les villages du Gers suivie d'un repas sur un bateau de croisière, puis de la visite d'une cave d'Armagnac et d'un atelier de fabrication de croustades. Une journée à Bordeaux pour visiter le Bassin des Lumières.

Au moment des questions diverses, Monsieur Michel Castaing est intervenu au sujet du déremboursement des produits homéopathiques et a témoigné sur l'efficacité de l'harpagophytum en matière d'arthrose.

A noter que lors du renvoi du coupon-réponse, Madame Colette Laborde avait fait une remarque sur la non prise en charge des soins d'ostéopathie et des frais de pédicure.

La réunion terminée, vous avez rejoint les tables pour un très bon repas qui comme d'habitude s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.



INFORMATIONS LOCALES

**Notre balade au lac du Gabas**



Nos voisins des Hautes-Pyrénées souhaitaient vivement cette rencontre définie comme simple et conviviale. Après report à plusieurs reprises en raison du covid puis des conditions météo, elle a enfin eu lieu le 21 juin.

Temps idéal : ni trop chaud, ni pluvieux nous avons fait le tour du lac et ainsi parcouru 11kms.

Nous avons pique-niqué à l'ombre des arbres en partageant nos provisions : rillettes, melon, saucisson, tourte et brioche le tout arrosé par des vins bien choisis.

L'ambiance était fort sympathique. Dommage nous n'étions pas très nombreux !

Nous avons tous émis le souhait de se retrouver l'an prochain avec vous bien sûr.

**Balade d'automne**

Lors de notre Assemblée Générale, nous avons évoqué la possibilité d'organiser une sortie et nous avons parlé du Bassin des Lumières à Bordeaux ou d'une randonnée découverte dans le Gers. Après discussion, il s'est avéré que le Bassin des Lumières était un peu cher pour une première sortie et que le Gers posait quelques problèmes de distance pour les Basques.

Nous avons donc décidé de nous retrouver en pays d'Orthe. Il y aura un départ de Pau et les Basques nous rejoindront à 10h à **Peyrehorade à la maison du saumon, maison BARTOUIL 378 route d'Hastingues**, lieu de notre première visite. Ils prendront ensuite le bus pour le reste de la journée et nous rentrerons par Peyrehorade.

**Coût de cette sortie : 50€/personne tout compris (visite guidée de l'abbaye incluse)**

Elle nous sera facturée 65€/ personne mais votre Conseil a décidé de prendre en charge 15€/personne pour ses adhérents et leur conjoint.

30 participants minimum sont requis sinon annulation. Renseignements au 06 21 98 05 44.

-----  
**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 10 août au plus tard accompagné d'un chèque de 50€/ personne à l'ordre d'Initiativ'retraite 64 chez Roland Touya 31 chemin au-delà du Luy 64160 Ouillon**

Je soussigné (e) : .....

Demeurant : .....

N° téléphone : ..... Nombre de participants : .....

souhaite m'inscrire pour la sortie du 15 septembre en Pays d'Orthe.

Je prendrai le bus : **à Pau**      **à Peyrehorade**      (entourez le point de départ choisi)



INFORMATIONS LOCALES



Journée en Pays d'Orthe  
**Jeudi 15 septembre 2022**

- \* Départ de Pau vers 8h30 puis route vers Les Landes.
- \* Le matin à Peyrehorade, vous découvrirez la **maison du saumon**, un espace découverte consacré au saumon de l'Adour. Vous apprendrez sur le cycle de vie du saumon sauvage, de sa migration à son retour dans les torrents Pyrénéens. Les différentes pêches de saumon sauvage et le fumage à l'ancienne, technique pratiquée par la maison Barthouil.
- \* Poursuite vers la ferme de Beleslou aux alentours de 12h00 pour une présentation des produits du terroir mêlant qualité et tradition.
- \* Déjeuner à la **ferme auberge de Beleslou** : La majorité des produits servis à table proviennent directement de la ferme.

**MENU:**

- Vin d'accueil (floc de Gascogne, rouge et blanc)
- Garbure Landaise
- Assiette landaise : foie gras mi-cuit, magret séché, rillettes de canard
- Côtelettes de canard à la braise
- Pommes de terres sautées persillade
- Salade
- Fromage de brebis et sa confiture de prunes
- Tourtière landaise aux pommes
- café
- Armagnac

- \* Animation musicale dansante dans la ferme après le repas.
- Puis, départ pour la **visite guidée** à 16h00 de **l'abbaye d'Arthous** (45min). Fondée au 12e siècle, l'abbaye est habitée par des chanoines prémontrés jusqu'à la Révolution, puis transformée en exploitation agricole avant de devenir monument historique. Puis, possibilité de parcours libre dans les espaces suivants **exposition "Il était une fois Arthous"** dans les anciennes cellules des chanoines. Elle présente l'histoire de l'abbaye : sa création au XIIe siècle, l'époque des métayers, les restaurations, la période des archéologues,...
- La Salle des Trésors** dans laquelle sont exposées les sculptures préhistoriques de chevaux et le **Musée du Pays d'Orthe**, de la préhistoire à l'époque contemporaine (une salle de musée et 1 film de 20 mn)
- \* Départ vers 18h00 et retour vers votre ville. \* Arrivée à Pau vers 19h30.

PARTENARIATS NATIONAUX

En savoir plus sur le site :

<https://www.initiativ-retraite.fr/federation-nationale-initiativretraite/avantages-adherents>

 Complémentaire santé	 Vacances	 Vacances	 Plus de 4 000 enseignes	 téléassistance connectée
 Assurances - Complémentaire santé	 Vacances	 Vacances	 Grands crus Bordeaux	 Conseils
 Entre nous, c'est humain Assurances - Complémentaire santé	 Vacances	 Grands vins Languedoc	 Le bien-être pour tous	



## C.E.S.U. - Chèque emploi service universel-



Avril 2022

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE "CESU, AVANCE IMMEDIATE" ?

*J'emploie une aide à domicile et j'ai entendu parler d'un nouveau service d'avance immédiate du crédit d'impôt. J'aimerais en savoir plus".*

Depuis janvier 2022, l'Urssaf propose un nouveau service, gratuit et 100 % dématérialisé pour les particuliers ayant recours aux services à la personne.

Si vous êtes un particulier, que vous employez directement un salarié à domicile, un jardinier ou une femme de ménage par exemple, et le déclarer via le Cesu, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50 % qui vous est versé l'année suivante.

Désormais depuis janvier 2022, le nouveau service "[Cesu Avance immédiate](#)", vous permet d'obtenir le versement de votre crédit d'impôt en temps réel.

En effet, dans le but de simplifier vos démarches et d'éviter l'avance de trésorerie, votre crédit d'impôt de 50 % est automatiquement déduit de vos dépenses. Cela signifie qu'au moment de votre déclaration mensuelle, vous ne payez plus que votre reste à charge

Concrètement, aujourd'hui, si lors de votre déclaration vous dépensez 200 euros pour une aide à domicile, avec l'avance immédiate le coût sera de 100 euros.

**Alors comment en bénéficier ?**

C'est très simple. Connectez-vous à votre compte en ligne sur [cesu.urssaf.fr](https://cesu.urssaf.fr), puis rendez-vous à la rubrique "Mon avantage fiscal" de votre tableau bord et cliquez sur "Activer l'avance immédiate de crédit d'impôt". A savoir, vous devez avoir préalablement activé Cesu +.

Ce service proposera également de nouvelles fonctionnalités pour simplifier la vie des utilisateurs.

En effet, avec l'Avance immédiate vous pourrez visualiser en temps réel le montant de crédit d'impôt consommé ainsi que le montant encore disponible pour l'année en cours. A chaque déclaration vous constatez immédiatement le gain de trésorerie réalisé.

**Tous les particuliers employeurs sont-ils concernés par ce nouveau service ?**

Ce service est disponible pour l'ensemble des activités des services à la personne, à l'exception de la garde d'enfants. Pour le moment, les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap ou de Cesu préfinancés ne sont pas concernés.

**En résumé :**

- son crédit d'impôt en temps réel, sans attendre l'année suivante,
- plus d'avance de trésorerie,
- facilite la gestion de son budget et permet de visualiser la consommation de son crédit d'impôt.

Source INC (Institut National de la Consommation)



## COPIE DE LA LETTRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

**CFR Confédération Française des Retraités**

Paris, le 28 avril 2022

Monsieur le Président de la République  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Lors de la campagne qui a abouti à votre réélection, vous avez évoqué à plusieurs reprises les mesures que vous souhaitez mettre en œuvre concernant les retraites. Notamment vous avez fait part de votre intention de reculer l'âge légal de la retraite à 65 ou 64 ans.

Si l'allongement de l'espérance de vie doit conduire pour des raisons d'équilibre des régimes à repousser l'âge du départ en retraite, la Confédération Française des Retraités considère cependant particulièrement injuste de reculer l'âge légal s'imposant à tous. Ce serait ne pas reconnaître la diversité des situations individuelles. Seule la prise en compte de la durée de carrière, annuités ou nombre de trimestres cotisés, permet de tenir compte d'une entrée plus ou moins précoce dans la vie active et de l'usure de l'organisme qui peut en résulter.

La Confédération Française des Retraités regrette par ailleurs que le projet de mise en œuvre d'un système universel de retraite, que vous aviez fort justement promu et pour lequel elle milite depuis longtemps, semble abandonné, alors que seul un tel système pourrait permettre d'instaurer l'équité et la lisibilité auxquelles la très grande majorité des Français aspire.

Nous pensons cependant qu'un pas majeur pourrait être fait dans cette direction en harmonisant les conditions d'attribution des pensions de réversion. Nous vous en avons fait la proposition dans un courrier que nous vous avons adressé le 6 mai 2021.

Quel que soit le régime de retraite, les pensions de réversion devraient être accordées

- sans condition de ressources,
- au taux de 60% de la pension du conjoint décédé,
- à l'âge de 55 ans.

Il s'agit d'une mesure concernant essentiellement les femmes qui ont des droits à retraite, en moyenne, très inférieurs à ceux des hommes.

J'attire enfin votre attention sur la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités qui subissent sur le moyen et long terme une érosion très sensible du niveau de leur retraite par rapport au coût de la vie.

Les retraités ressentent à ce propos une injustice particulière d'autant que l'inflation se situe désormais à des niveaux très élevés et leur fait craindre une amputation aggravée de leur pouvoir d'achat.

Il apparaît indispensable que le principe d'une indexation a minima sur les prix soit retenu et effectivement appliqué par tous les régimes de retraite.

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous prendrez en compte dans les mois qui viennent ces demandes que formule la Confédération Française des Retraités, association particulièrement représentative des retraités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Le Président  
Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)